

# L'apport des compagnies d'assurance-vie au développement économique du Québec

Denis Moffet

Volume 60, numéro 4, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104922ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104922ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moffet, D. (1993). L'apport des compagnies d'assurance-vie au développement économique du Québec. *Assurances*, 60(4), 653–665.  
<https://doi.org/10.7202/1104922ar>

Résumé de l'article

The author shows that the liberalization of Life insurance companies investments made possible by *Bill 75* passed in 1984, is part of a long term movement closely associated to the so-called quiet revolution initiated at the beginning of the '60s and aiming at promoting the economic development of Québec. A glance at statistics pertaining to the period 1984-90, unveils that the growth in assets was not adequately matched by profitability and capitalization. The author concludes that Life insurance companies should mainly concentrate on their fiduciary role and contribute in an accessory manner to the economic development of Québec.

# L'apport des compagnies d'assurance-vie au développement économique du Québec\*

par

Denis Moffet\*\*

*The author shows that the liberalization of life insurance companies investments made possible by Bill 75 passed in 1984, is part of a long term movement closely associated to the so-called quiet revolution initiated at the beginning of the '60s and aiming at promoting the economic development of Québec. A glance at statistics pertaining to the period 1984-90, unveils that the growth in assets was not adequately matched by profitability and capitalization. The author concludes that life insurance companies should mainly concentrate on their fiduciary role and contribute in an accessory manner to the economic development of Québec.*

653



Depuis le début de la révolution tranquille, les gouvernements qui se sont succédés ont tous placé au sommet de leurs priorités le développement économique du Québec. Au fil du temps, le slogan «Maîtres chez nous» du début des années 1960, s'est graduellement concrétisé dans le concept de "Québec Inc."

Québec Inc., c'est la version québécoise du capitalisme d'état, en ce sens que l'État intervient dans le marché afin de le subordonner aux orientations qu'il privilégie. Ce faisant, l'État se trouve souvent à choisir les gagnants et les perdants;

---

\* Allocution présentée au dernier congrès de l'Association des économistes québécois, sous le thème « Pour une gestion efficace de l'économie. »

\*\* Faculté des sciences de l'administration, Université Laval.

l'intervention de la Caisse de dépôt et de placement du Québec dans le secteur de l'alimentation depuis quelques années étant, en ce sens, en exemple probant de ce capitalisme d'état à la québécoise.

Le concept de Québec Inc., repose essentiellement sur deux principes:

- contrôle local des leviers économiques;
- concertation entre les intervenants

654

Ces deux principes sont présentés comme des conditions nécessaires au développement économique du Québec. Il est bien évident, cependant, qu'ils ne vont pas dans le sens d'une plus grande concurrence et qu'en conséquence, il est permis de remettre en question l'avenir azuré que plusieurs en attendent. D'autre part, ce qui dessine de plus en plus distinctement au travers de cette vision de l'organisation économique, c'est l'émergence d'une classe d'affaires dont les liens sont de plus en plus étroits avec la classe politique, tant et si bien que les risques de consanguinité ne sont pas à négliger. Le modèle de capitalisme d'état que nous préconisons au Québec a entraîné la création de plusieurs sociétés d'état dont les dirigeants sont souvent nommés tout autant pour les services rendus au parti au pouvoir que pour leur compétence en regard du poste à combler.

Les quelques réflexions qui vont suivre porteront sur le rôle des institutions financières en regard du développement économique en accordant une attention particulière aux compagnies d'assurance.

Vous comprendrez que cet intérêt spécial à l'égard des compagnies d'assurance est intimement lié à mon cheminement de carrière depuis plus de vingt-cinq ans. Mais j'ajouterai qu'au delà de ce biais personnel, on ne peut véritablement aborder notre sujet de discussion d'aujourd'hui sans s'attarder à l'évolution de nos compagnies d'assurance car ce sont elles qui ont été en quelque sorte la locomotive de la politique de décroissement des institutions financières mise de l'avant par le gouvernement du Québec en 1984 par la *Loi 75*.

Cette politique visait rien de moins que la génération spontanée de *mammouths* financiers et permit à notre Inspecteur général des institutions financières et à plusieurs politiciens, sans égard à l'allégeance politique, de claironner jusqu'à l'ouest de l'Outaouais que notre législation en matière d'institutions financières était des années-lumière en avance par rapport à celle du gouvernement fédéral. La faillite des Coopérants, à l'automne 1991, n'est pas sans nous rappeler que le clairon peut aussi sonner l'appel aux morts.

#### 1. Les attentes de l'État québécois à l'endroit des institutions financières

655

Le slogan «Maîtres chez nous» auquel j'ai fait allusion en guise d'introduction est associé dans l'esprit de tous à la campagne électorale quasi-référendaire de 1962 qui avait comme thème principal la nationalisation de l'électricité. La naissance de la société d'état, Hydro-Québec, s'ensuivit: l'esprit Québec Inc., était né, même si c'est beaucoup plus tard que cette expression est apparue dans le langage.

Pour être «Maîtres chez nous», il fallait contrôler les leviers économiques. Il fallait aussi s'assurer de la disponibilité de sources de financement adéquates car de grands projets comme l'aménagement de la Manicouagan était déjà dans l'air. Dans la logique des architectes de Québec Inc., le contrôle de l'épargne québécoise s'imposait car c'était là un moyen immédiat pour réduire notre dépendance à l'égard des sources externes de financement. Ainsi naquit, en 1965, la Régie des rentes du Québec (RRQ) et, son banquier attiré, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

En dépit d'une tradition syndicale établie sur le «rapport de forces», la Confédération des syndicats nationaux (CSN) avait, dès 1962, exprimé son appui à la création d'une caisse d'état en ces termes:

La libération économique du Québec va exiger des sommes énormes et la Caisse pourrait en fournir bien plus que la Société générale de

---

financement. Cette caisse pourrait en quelques années constituer le plus bel instrument de planification économique dont une collectivité puisse rêver. Pour le Québec, cette caisse constituerait un levier de libération économique inégalable.<sup>1</sup>

656 Qui d'autre que celui que l'on appelle le père de la révolution tranquille, Jean Lesage, pouvait avec le plus de fierté véhiculer cette volonté de libération économique lorsqu'il déclarait à l'Assemblée législative de la province de Québec, le 9 juin 1965<sup>2</sup>:

La Caisse de dépôt et placement du Québec est appelée à devenir l'instrument financier le plus important et le plus puissant que l'on ait eu jusqu'ici au Québec.

Cette volonté de contrôler l'épargne des Québécois afin de l'affecter au développement économique du Québec n'allait pas s'arrêter là. Le 22 décembre 1965, un arrêté en conseil ordonnait sur proposition du ministre des Finances du gouvernement de la province de Québec la formation d'un comité d'étude ayant comme mandat, notamment<sup>3</sup>:

...de déterminer dans quelle mesure les activités des institutions financières (autres que les banques à charte et les banques d'épargne) sous juridiction de la province, devraient être réglementées de façon à protéger l'intérêt du public et à *favoriser l'essor économique et industriel de la province.*

Le comité présidé par Jacques Parizeau et composé de Michel Bélanger (sous-ministre de l'Industrie et du Commerce), Robert Després (sous-ministre du Revenu), Douglas Fullerton

---

<sup>1</sup>Mario Pelletier, *La machine à milliards*, Québec/Amérique, 1989, p.22.

<sup>2</sup>Mario Pelletier, *op. cit.*, p. 36.

<sup>3</sup>Rapport du comité d'étude sur les institutions financières, Gouvernement du Québec, juin 1969, p. IX.

---

(conseiller financier) et de Me Yves Pratte, remit son rapport en juin 1969.

Faisant un constat sur la situation prévalent à cette époque, le comité signalait que<sup>4</sup>:

...les restrictions imposées aux activités des entreprises ont eu pour résultat de définir certaines spécialisations et dans la même mesure de gêner l'apparition de *sociétés polyvalentes*.

Et un peu plus loin, il déplore l'attitude passive de l'État<sup>5</sup>:

Dans cette conjoncture, la présence de l'administration publique dans le marché des affaires économiques et financières aurait dû se faire de plus en plus immédiate, continue, directe et en même temps plus flexible, plus positive, moins rigide, plus disposée à s'adapter aux changements de conditions et de pratiques, *même à les promouvoir si nécessaire*.

Le Rapport Parizeau eut comme effet à court terme la mise sur pied d'un programme d'assurance-dépôts et la création du ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives. Au-delà de ces effets immédiats, je partage avec bon nombre d'observateurs de l'évolution économique du Québec l'opinion selon laquelle le Rapport Parizeau annonçait, dès 1969, la réforme des institutions financières de 1984 (*Loi 75*) qui fut justement parrainée par Jacques Parizeau, agissant alors à titre de ministre des Finances.

L'innovation majeure apportée par la *Loi 75* était le décroisement des institutions financières. Par cette loi, les compagnies d'assurance sous juridiction du Québec pourraient dorénavant investir jusqu'à 50 % de leurs actifs dans un holding en aval autorisé à détenir des filiales pouvant faire affaire dans

---

<sup>4</sup>Rapport du comité d'étude sur les institutions financières, op. cit., p. 2.

<sup>5</sup>Rapport du comité d'étude sur les institutions financières, op. cit., p. 2.

les quatre piliers de la finance, soit le courtage, l'assurance, la fiducie et les activités bancaires. On pourrait donc voir apparaître les sociétés polyvalentes annoncées quinze ans plus tôt dans le Rapport Parizeau.

Exemple probant de concertation, la *Loi 75* avait été précédée de consultations auprès des dirigeants des compagnies d'assurance du Québec et s'inspira largement d'un mémoire soumis par l'aile québécoise de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)<sup>6</sup>.

658

La *Loi 75* véhiculait aussi une nouvelle philosophie de gestion dont on fait rarement état. Jusqu'alors les dirigeants des institutions financières étaient tenus à un comportement de bon père de famille dans la tradition du Code Civil. Ils étaient des fiduciaires chargés de maintenir la valeur des biens qui leur étaient confiés. Dorénavant, ils seront plutôt tenus à un comportement de gestionnaire prudent et compétent. Donc, on s'attendra à ce que non seulement ils se contentent de maintenir la valeur des biens qui leur sont confiés mais qu'ils soient en mesure de tirer avantage des possibilités de croissance offertes dans l'économie. Cette nouvelle philosophie encourageait donc les gestionnaires de nos institutions financières à prendre davantage de risques, conformément à la relation liant la rentabilité espérée au risque.

Le mode de décloisonnement préconisé entraînait avec lui, plus spécifiquement, deux formes de risques qui ont peut-être été sous-estimés, soit les risques liés à une diminution de la liquidité des actifs et ceux liés à l'augmentation des situations de conflits d'intérêt.

Étant donné que des filiales n'ont pas le même degré de liquidité que des titres tels des actions ou des obligations, il est bien évident que le problème d'apparier les échéances des actifs et des passifs s'en trouvent accru. Ce problème est particulièrement aigu en ce qui concerne les compagnies

---

<sup>6</sup>«Recommandations en vue de la modification de *La loi sur les assurance du Québec*», Associatio canadienne des compagnies d'assurance de personnes, décembre 1983.

---

d'assurance-vie car les contrats sont de durée aléatoire. Si, de plus, des filiales sont acquises dans le but de former une organisation intégrée, on ne vendra pas une filiale dans le but de réaliser un gain de capital.

Lorsqu'une mutuelle crée un holding en aval qui, lui, est une compagnie à capital-actions, il saute aux yeux que tout dirigeant de la mutuelle, qui est aussi actionnaire du holding en aval à titre privé, est en flagrante situation de conflits d'intérêts. En effet, puisque ses intérêts à titre d'actionnaire sont beaucoup plus immédiats et tangibles que ses intérêts à titre de mutualiste (intérêts plutôt collectifs et idéologiques), on peut s'attendre à ce qu'il soit porté à favoriser la capitalisation du holding aux dépens de la société-mère (la mutuelle). Une telle manipulation de fonds peut se faire subrepticement au moyen de transactions entre sociétés affiliées.

Il appert que ce potentiel de conflits d'intérêts n'a pas, à l'époque, ému les autorités de surveillance et de contrôle, toutes absorbées qu'elles étaient alors à mettre au monde nos *mammouths* financiers qui allaient, tel qu'énoncé dans le mandat confié au comité Parizeau en 1965, «favoriser l'essor économique et industriel de la province» et, qui sait, peut-être conquérir le monde...

Nous sommes maintenant en 1992 et nous savons tous que nous avons perdu un de nos *mammouths* en devenir, soit les Coopérants. Il appert que les scientifiques savent fort bien que dans la nature, la taille n'est en aucune façon une garantie de survie. Dans la jungle financière, on associe facilement à la taille d'hypothétiques économies d'échelle et de complémentarité.

J'insiste sur l'adjectif «hypothétique» car, pour mesurer des économies d'échelle ou de complémentarité, il faut d'abord avoir à sa disposition une mesure adéquate de production. Or, le prix de revient d'un contrat donné d'assurance-vie ne peut être connu que lorsqu'il vient à échéance; il est donc de nature probabiliste, d'où la difficulté de le mesurer adéquatement.

Qu'à cela ne tienne, la taille peut s'accompagner de certains avantages d'ordre psychologique ou politique tels le prestige, la visibilité médiatique, le pouvoir de *lobbying* et, dernier sur ma liste mais non le moins important, le pouvoir de récompense. Ce dernier point est encore plus important dans un contexte de capitalisme d'état comme le nôtre car le va-et-vient entre le milieu politique et le milieu d'affaires est facilement observable au Québec.

660

Au-delà de la triste fin des Coopérants, qu'en est-il de la santé financière de l'ensemble de nos compagnies d'assurance? Un examen du tableau 1 portant sur la période 1984-1990 fournit des éléments de réponse qui peuvent se résumer ainsi:

- les actifs ont augmenté de 137 %;
- les bénéfices ont diminué de 18 %;
- les avoirs propres ont augmenté de 75 %.

Bref, nos compagnies d'assurance-vie sont plus grosses, moins rentables et proportionnellement moins bien capitalisées. Autrement dit, si on reprend le modèle des sciences naturelles, nos compagnies d'assurance-vie sont devenues plus vulnérables face à la maladie et aux prédateurs.

Force est donc de constater que les velléités de l'État québécois d'utiliser les compagnies d'assurance-vie pour des fins de développement se soldent par une seule certitude: l'affaiblissement de nos compagnies d'assurance-vie. J'ai beaucoup de difficulté à imaginer qu'on puisse contribuer globalement au développement économique en affaiblissant les assises financières de nos compagnies d'assurance.

Il est d'autre part quelque peu ironique de constater que, pendant que l'on vocalisait sur le thème de contrôle local des leviers économiques, la multinationale Nationale-Nederlanden faisait l'acquisition, en 1989, de la compagnie d'assurance IARD, le Groupe Commerce. Il est important de signaler que la Nationale Nederlanden versa alors une importante prime d'acquisition aux propriétaires québécois. Cet afflux de

nouveaux capitaux est potentiellement susceptible de servir le développement économique du Québec tout autant que bien des initiatives gouvernementales s'inspirant de la philosophie Québec Inc.

Tableau 1

Évolution financière des compagnies d'assurance-vie  
à charte québécoise, 1984-1990

	Actif ( <sup>'000,000</sup> )		Bénéfices Nets ( <sup>'000,000</sup> )		Avoir Propre ( <sup>'000,000</sup> )	
	1984	1990	1984	1990	1984	1990
<b>Compagnies à capital-actions</b>						
Aetna-Vie	89	160	1,52	0,43	10,62	18,18
Canassurance	47	120	0,79	1,77	13,81	10,70
Desjardins (Sauvegarde)	537	2618	0,58	20,43	45,10	178,00
Excellence	11	16	0,03	0,02	0,72	2,01
Internationale	2	2	0,05	0,02	0,89	1,15
Laurentienne	595	1400	10,19	0,35	101,36	88,08
Provinces Unies	10	37	-0,06	2,87	1,92	7,79
Saint-Laurent	11	29	0,19	0,42	3,54	5,54
Union Canadienne	16	42	-0,05	0,31	2,82	4,48
<b>Sous-total</b>	<b>1 318</b>	<b>4 424</b>	<b>13,24</b>	<b>26,62</b>	<b>180,78</b>	<b>315,93</b>
<b>Mutuelles</b>						
Coopérants	499	903	2,18	30,90	52,47	41,09
Industrielle-Alliance	1 892	3 495	25,69	27,51	222,35	413,53
Mutuelle des fonctionnaires	243	553	4,08	12,90	29,90	51,64
SSQ	288	781	2,23	2,65	18,20	59,42
Solidarité	118	188	0,81	1,41	14,56	20,48
Survivance	55	116	0,82	0,01	7,36	13,99
Union-Vie	51	111	1,39	0,97	7,64	16,20
<b>Sous total</b>	<b>3 146</b>	<b>6 147</b>	<b>37,20</b>	<b>14,55</b>	<b>352,48</b>	<b>618,35</b>
<b>Grand total</b>	<b>4 464</b>	<b>10 571</b>	<b>50,44</b>	<b>41,17</b>	<b>533,26</b>	<b>932,28</b>

Source: Rapports de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec.

Il est également intéressant de constater qu'une des compagnies ayant proportionnellement le plus amélioré sa position est la compagnie Provinces-unies qui est de taille fort modeste et, qui plus est, est sous contrôle étranger (groupe français AXA).

Puisque par incidence il est ici question de contrôle étranger, je ne peux m'empêcher de constater qu'il y a au moins un trait de caractère que nous partageons tous d'un océan à l'autre, c'est la phobie du contrôle étranger de nos institutions financières.

662

Cette phobie est telle qu'elle nous amène à tolérer un incroyable degré d'ineptie et j'en veux, comme exemple, la performance des grandes banques canadiennes pendant les années 1980. Partiellement à l'abri de la discipline de marché par une législation qui limite à un plafond de 10 % toute participation, et par surcroît totalement à l'abri du contrôle étranger, nos grands banquiers ont tous mordu aux trois hameçons qui se sont présentés à eux: les prêts aux pays en voie de développement, les *junk bonds* (obligations de pacotille) et les prêts aux méga-projets immobiliers. Alors que le contribuable moyen doit de plus en plus se serrer la ceinture, il devra en partie faire les frais de ces comportements hautement spéculatifs en compensant par ses impôts, les abattements fiscaux consentis aux banques suite au *provisionnement* de leurs pertes.

Par comparaison, en Angleterre, plus de la moitié des institutions bancaires sont sous contrôle étranger et 59 % des actifs de ces institutions sont libellés en monnaies étrangères<sup>7</sup>. Et pourtant, cela n'empêche pas Londres de demeurer une des principales places financières du monde.

Revenons maintenant à la case de départ et examinons de plus près les liens pouvant exister entre les institutions financières et le développement économique.

---

<sup>7</sup>C. Pavel et J.N. McElravey, "Globalization in the Financial Services Industry", chapitre 32 dans *Financial Institutions and Markets*, Kolb Publishing Co., 1991.

---

## 2. Considérations théoriques quant au rôle des institutions financières dans le développement économique

Le succès économique des nations ne repose manifestement pas sur une cause unique. Bien sûr, le développement économique du Canada et des États-Unis doit beaucoup à l'abondance des ressources naturelles. Mais cela ne suffit pas, comme en témoigne l'exemple du Brésil ou de l'Argentine. Cela n'est même pas nécessaire comme l'illustre bien le cas du Japon. Il faut donc faire intervenir des dimensions culturelles telles l'éthique du travail, le goût du risque et de la compétition, le culte du progrès matériel, le désir de s'instruire, la propension à l'épargne, les visées impérialistes, la recherche d'une émancipation nationale, etc....

663

Il serait certainement illusoire de s'imaginer que le développement économique passe nécessairement par le dynamisme des institutions financières. Pour un, il m'est plus facile de concevoir que l'on trouvera des institutions financières prospères là où il existe un degré élevé d'activités industrielles et commerciales.

Il est de tradition d'attribuer aux institutions financières la fonction de transmettre l'épargne des agents économiques en surplus à ceux qui sont en déficit. Dans un contexte de parfaite certitude, on pourrait se satisfaire d'une conception aussi étroite. Mais ceux qui admettent que Dieu joue aux dés avec l'univers ne peuvent évidemment pas s'en contenter. Ceux-là, au contraire, reconnaîtront aux institutions financières l'importante fonction de regrouper et de partager les risques.

C'est par leurs activités de regroupement et de partage des risques que les institutions financières peuvent engendrer le développement économique au lieu d'en être simplement la conséquence. Ainsi, le marché boursier, en rendant possible le fractionnement d'une entreprise risquée, permet à plusieurs épargnants d'y participer en fonction de leurs ressources et de leur attitude individuelle face au risque. Sans ce fractionnement, bien des projets d'investissement ne verraient jamais le jour.

---

Les compagnies d'assurance IARD contribuent au développement économique en mettant à la disposition d'entreprises, ralenties par la survenance de sinistres, les liquidités nécessaires à la reprise normale des activités.

Les compagnies d'assurance-vie en concevant des contrats d'épargne viagers, permettent à chaque individu d'adapter sa courbe temporelle de revenus à ses besoins de consommation, ou encore d'effectuer des transferts *intergénérationnels* de richesse. Elles contribuent donc à une plus grande efficacité d'allocations de ressources.

664

Les institutions financières telles les fonds mutuels facilitent la diversification des placements et permettent ainsi de réduire le risque associé à un niveau de rentabilité attendu. Dans cette optique de gestion de portefeuille, l'internationalisation des marchés financiers ne peut qu'être bénéfique car elle accroît les possibilités de diversification.

De par leur rôle d'intermédiation, les institutions financières sont dans une position privilégiée pour acquérir et disséminer de l'information. C'est une fonction accessoire mais qui gagne constamment en importance en fonction des progrès de l'informatique et des télécommunications.

À la lumière de ces quelques réflexions, vous comprendrez que mes attentes sont plutôt modestes quant à l'impact de l'interventionnisme de l'État en matière de développement économique. En particulier, lorsque l'on a voulu mettre à contribution le capital de nos compagnies d'assurance en les encourageant à la diversification de leurs activités, l'on a nettement surestimé les avantages et nettement sous-estimé les risques encourus.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans le passé<sup>8</sup>, une telle vision était d'autant plus facile à cultiver que la plupart de nos compagnies d'assurance-vie étaient alors des mutuelles où le pouvoir est concentré entre les mains de dirigeants partiellement

---

<sup>8</sup>D. Moffet et M. Gendron, «Les enjeux de la démutualisation», Conseil de la coopération du Québec, octobre 1989.

---

protégés de la discipline de marché et recevant l'appui tacite des instances gouvernementales. Quant aux risques de l'aventure, ils étaient assumés par les mutualistes dont le pouvoir est dispersé et dont l'inertie est à toutes fins pratiques entretenue.

L'aspect vraisemblablement le plus tordu dans le décroissement tel qu'on l'a pratiqué en vertu de la *Loi 75*, c'est qu'il a permis la construction de structures pyramidales difficiles à contrôler et, donc, plus propices aux abus de pouvoir et à la spéculation.

La principale leçon à tirer à mon avis de l'évolution de nos compagnies d'assurance-vie au cours des dernières années, c'est que le rôle de fiduciaire doit être la principale préoccupation des dirigeants de cette industrie.

C'est en offrant à leurs clients des produits adaptés à leurs besoins et en maintenant leur solidité financière que les compagnies d'assurance-vie contribueront de la façon la plus certaine, quoique moins flamboyante, au développement économique du Québec.